

NEGOCIATIONS D'ADHESION DE  
L'ESPAGNE AUX COMMUNAUTES

Objet : 5ème session de la Conférence au niveau ministériel  
(Bruxelles, le 21 juillet 1980)

- Point 3 de l'ordre du jour

= Projet de déclaration du Président en exercice du  
Conseil des Communautés Européennes concernant  
l'état d'avancement des travaux de la Conférence

1. Depuis sa quatrième session au niveau ministériel du 22 avril 1980, la Conférence a tenu, selon le rythme convenu, deux sessions des Suppléants (respectivement le 6 juin 1980 et le 23 juin 1980).
2. L'exercice d'identification en commun des problèmes a été poursuivi de façon systématique, ce qui a permis à la fois d'approfondir encore certains chapitres de la négociation et d'en aborder de nouveaux d'une grande importance.
  - a) Ont été approfondis les chapitre de l'Union douanière et de la libre circulation des marchandises dans le secteur industriel, des relations extérieures, des affaires sociales ainsi que le domaine du droit dérivé.
  - b) Seront encore approfondis au cours de notre présente session ministérielle les chapitres de l'EURATOM et du droit d'établissement sur lesquels la Communauté sera amenée à faire des déclarations.
  - c) Enfin, deux chapitres de grande importance ont été nouvellement abordés, ceux des questions économiques et financières et des ressources propres.

3. Si l'on veut faire le point de nos négociations depuis que nous les avons engagées effectivement en septembre 1979, nous pouvons dresser aujourd'hui un bilan déjà objectivement important.

En fait, seuls deux chapitres n'ont pas encore été abordés : ceux de l'agriculture et de la pêche, mais qui, bien entendu, il ne faut pas le souligner, sont deux chapitres essentiels de nos négociations.

4. Ainsi que l'avait souligné mon prédécesseur lors de la dernière session ministérielle d'avril, il ne faut pas se cacher les difficultés objectives que comportent ces deux dossiers.

L'établissement de la position de la Communauté nécessite d'importants travaux préparatoires qui ont déjà été entamés entre les Neuf en ce qui concerne l'agriculture et qui le seront prochainement pour la pêche.

Pour ces deux chapitres, comme pour les autres, il conviendra que les travaux soient menés en profondeur de façon à clairement identifier les problèmes et à créer une base solide et sérieuse de nature à faciliter la recherche des solutions.

./.

5. Nous poursuivrons les travaux selon le rythme prévu en vue de compléter l'exercice d'identification des problèmes sur les deux chapitres non encore abordés. Pour les autres chapitres, des approfondissements pourraient se révéler nécessaires. Notre ferme intention est de dégager les grandes lignes des solutions que la Communauté vous proposera dans les négociations au fur et à mesure que cela sera possible.

Comme il est de règle pour toute négociation, il va évidemment de soi que nos travaux seront menés sous réserve d'un accord sur l'ensemble des problèmes.

6. Nos négociations pourront ainsi se poursuivre de façon efficace en vue d'atteindre dans les meilleures conditions notre objectif commun qui est l'adhésion de votre pays à la Communauté, adhésion à laquelle, je n'ai pas besoin de le rappeler à nouveau, la Communauté attache une importance politique essentielle.
-